



# Recherche dans les Notaires aux AD 06:

## Pourquoi chercher dans les actes notariés:

- Manque de BMS ou d'état civil
- Recherche d'un complément d'information

## Les principaux actes notariés d'intérêt généalogique:

- Le Contrat de Mariage
- Le Testament
- L'Inventaire après décès
- Achat / vente de biens

Rappel: Dans le comté de Nice il y a l'insinuation sarde avec une copie complète de l'acte. (de 1610 à 1793 ou 1794)

**C'est l'étude la plus difficile, mais la plus intéressante qui permet de reconstituer les familles, de connaître leur niveau de vie, leurs biens.**



# Les Notaires de l'Ancien régime

## La France était alors divisée, du point de vue du Droit, en 2 parties

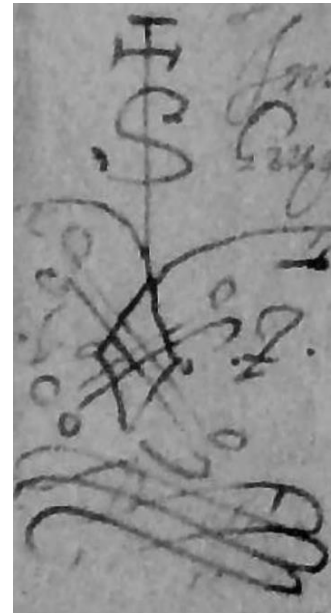
**Au Nord** : Pays de droit coutumier ou droit oral hérité des invasions et du morcellement féodal (ex : La Très Ancienne Coutume de BRETAGNE, Grand Coutumier de NORMANDIE, la Coutume de PARIS... Chaque unité de pouvoir (Province, Évêché, certaines Seigneuries) appliquait sur son territoire ses Us et Coutumes. Cette diversité va générer différents types de notaires : les notaires royaux, les notaires du CHATELET de la Prévôté de Paris, les notaires apostoliques.  
Les charges de notaires étaient des offices vénaux qui pouvaient se transmettre héréditairement.

**Au Sud** : Pays de droit romain ou droit écrit. Sous l'Empire Romain certaines régions du sud qui étaient des provinces romaines (La Narbonnaise, les Alpes-Maritimes), appliquaient les lois de l'Empire; à partir de 476, les Barbares respectèrent les habitudes des Gallo-romains puis les Rois de France admirent l'application du droit romain dans le sud, le considérant comme Coutume.

Les notaires du Sud devaient apprendre dans des Universités les lois romaines, ceux du Comté de Nice faisaient leurs études à Bologne et devenaient "docteurs des lois".

# La vie d'un notaire de l'Ancien régime

- Il faisait peu d'actes à domicile ; itinérant, il se rendait dans les différents hameaux du village qui était de son ressort et des villages environnants.
- Au début d'un acte, il précisait le lieu de la rédaction : chez les parties, sur la place publique, à la porte de l'église, au cimetière
- Ils se choisissaient une marque et une devise le plus souvent d'inspiration religieuse.
- il venait soit très tôt le matin soit tard le soir et parfois la nuit. Dans notre région, lui et sa mule devaient emprunter des chemins difficiles.
- Les habitants ayant peu de revenu, il était quelquefois payé en nature. A l'occasion, il se livrait au négoce ou prêtait de l'argent.
- Connaissant bien la fortune de tout le monde, leurs enfants faisaient souvent de "beaux" mariages.



# Actes des notaires

- **Les Minutes:** Ce sont les originaux des actes notariés, signés des noms des parties, des témoins et du notaire qui leur confère l'authenticité et demeurent chez lui. Les minutes sont conservées dans la série 3E aux A.D.06 (2E aux A.D. 04).
- **Les Grosses:** copies des minutes données aux parties.
- **Les Brèves:** résumés d'actes, les clauses de style sont supprimées. Les Étendues brèves accompagnées de considérations personnelles du notaire.
- **Les Brouillards:** projets d'actes notariés.

Rque: Dans les insinuations sardes il y a une copie des minutes

# La recherche d'un acte notarié

- **Le répertoire des notaires** : C'est un peu la table des matières des actes d'une étude. Chaque acte est enregistré (date et courte description) dans un registre par ordre alphabétique, puis chronologique. Un même registre peut couvrir plusieurs années d'une étude.

Malheureusement beaucoup de répertoires ont disparu ou n'ont jamais été déposés.

- **Le Contrôle et l'enregistrement des actes (L'insinuation)** : C'est le moyen le plus sûr et le plus rapide pour retrouver un acte notarié. Le seul moyen efficace si l'on ne connaît ni la date ni le lieu où a été passé l'acte.
- **Si le répertoire de notaires et les insinuations n'existent pas**, la consultation « feuille à feuille » des minutes du ou des notaires locaux (série E des Archives Départementales) demeure le seul moyen d'arriver à vos fins. Méthode empirique, mais qui vous permettra de glaner au passage d'autres actes passés par vos ancêtres.

# Recherche dans les Notaires aux AD 06:

## Accès à la base des Archives départementales:

[Recherche documentaire du Département 06 \(basesdocumentaires-cg06.fr\)](http://basesdocumentaires-cg06.fr)

LES BASES DE DONNÉES DOCUMENTAIRES

Retour liste

Aide

Archives notariales

Chercher Effacer Recherche élaborée

Petites astuces pour saisir vos critères de recherche : remplacer le - par ? comme pour « Saint-Jeannet », écrire « Saint?Jeannet » ; les mots vides tels que « la » ou « le » sont à proscrire, comme pour « La Turbie », taper seulement « Turbie ».

Certains fonds sont numérisés et accessibles en ligne : tapez les critères « document numerise » pour y accéder directement.  
Des documents ont été numérisés avec le concours du ministère de la Culture dans le cadre des programmes nationaux de numérisation 2011 et 2013.

Carte des fonds notariaux numérisés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes :

Un certain nombre de registres sont numérisés principalement dans l'arrière pays.

# Recherche dans les Notaires aux AD 06:

- Recherche d'un testament à Utelle vers 1780 de Monsieur Louis Mallaussena chez le notaire Robaudi
- Maitre Jean Baptiste Ferron à Vence en 1706.
- Maitre Pietro Giuglaris à Nice en 1610
- Maitre Lions Barralis à Nice en 1471

